



CONVIVIALITÉ  
& QUALITÉ DE VIE PAGE 03

ENVIRONNEMENT  
& CLIMAT PAGE 05

DÉVELOPPEMENT  
TERRITORIAL &  
ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES PAGE 06

TRANSPORTS  
& MOBILITÉ PAGE 08

ENTRETIEN, RÉNOVATION  
DU PATRIMOINE CONSTRUIT  
& ÉNERGIE PAGE 10

VIE SOCIALE & CULTURELLE,  
SPORTS & LOISIRS PAGE 12

CONTEXTE FINANCIER  
QUI & COMMENT?  
SÉCURITÉ PAGE 14

# PROGRAMME DE LÉGISLATURE 2021-2026

**La volonté de la Municipalité est que Pully reste une communauté à laquelle on peut s'identifier, une ville dynamique, attractive et conviviale, à même de fournir des prestations et des services de qualité à sa population.**

Le programme de la Municipalité pour la législature 2021 – 2026 a été voulu dans la continuité du précédent, pour plusieurs raisons. D'une part, notre action s'inscrit nécessairement dans une durée qui ne peut se limiter à cinq ans, ce qui nous conduit à reprendre un historique et poursuivre un certain nombre de dossiers en cours. D'autre part, les thématiques abordées n'ont pas de limite temporelle et elles occuperont sans doute les autorités politiques pour plusieurs décennies. Enfin, la composition de la nouvelle Municipalité est elle-même un facteur de continuité, puisque quatre de ses membres ont été reconduit-e-s dans leur mandat, alors qu'un nouvel élu a rejoint l'équipe.

**Comment ce programme a-t-il été élaboré ?**

L'élaboration d'un programme de législature n'est pas une obligation légale, et c'est la troisième fois que la Municipalité se

lance dans cet exercice. Pour en définir le contenu, elle a souhaité cette fois ouvrir le dialogue avec l'ensemble des groupes politiques représentés au Conseil communal, afin de tenir compte au mieux des diverses sensibilités, notamment des partis qui ne sont pas représentés au sein de l'exécutif. La Municipalité a également associé à la réflexion les chef-fe-s de service de l'administration.

Au terme de ces échanges, après avoir fait l'exercice d'imaginer une vision de Pully en 2026, voire au-delà, nous avons retenu quatre thèmes sur lesquels travailler durant la législature : Développement territorial & activités économiques – Transports & mobilité – Entretien, rénovation du patrimoine construit & énergie – Vie sociale & culturelle, sports & loisirs.

**Comment lire ce programme ?**

Pour chaque thématique, nous avons adopté une structure de présentation identique, soit des éléments de contexte qui intègrent également, de manière succincte, un rappel de ce qui a été fait entre 2016 et 2021, puis des objectifs généraux, et enfin un descriptif des principaux objets sur lesquels nous porterons notre effort.

Nous avons aussi voulu mettre en évidence un ou deux projets particuliers propres à chaque thème, qui paraissent prioritaires pour la Municipalité.

Nous évoquons également deux domaines essentiels, couvrant de manière transversale l'ensemble de notre action.

Il s'agit d'une part, de la convivialité et de la qualité de vie, que nous cherchons à préserver ou à développer dans tout ce que nous entreprenons, et d'autre part, de l'environnement et du climat, une préoccupation majeure actuelle que nous devons intégrer dans nos actions au niveau local. Nous avons également abordé les moyens ou supports, soit : les finances communales, dont l'état déterminera notre capacité à mettre en œuvre des projets, la sécurité, fortement liée à la qualité de vie, et l'action quotidienne des services de l'administration communale, sans qui nos projets ne pourraient être mis en œuvre.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce programme de législature et sommes à votre disposition pour vos éventuelles questions ou remarques à [communication@pully.ch](mailto:communication@pully.ch).

La Municipalité



## CONVIVIALITÉ & QUALITÉ DE VIE

### PULLY EN CHIFFRES

- **18'896** habitants
- **32%** d'étrangers
- **121** nationalités
- Moyenne d'âge **45 ANS**
- **4 HECTARES** de vignes exploitées par la Ville
- **50 HECTARES** de zone de loisirs au bord du lac

### CHAMPS D'ACTION

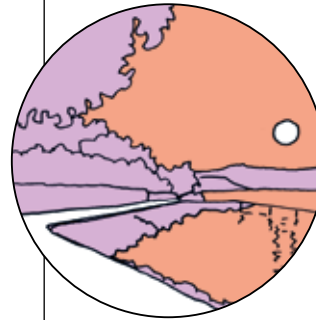
- Démarches participatives
- Actions citoyennes
- Aménagement de lieux de rencontre
- Solidarité intergénérationnelle

**LA MUNICIPALITÉ S'ENGAGE À FAVORISER LA CRÉATION ET LE DÉVELOPPEMENT D'ESPACES DE RENCONTRE, QUI CONTRIBUENT À RENFORCER LES LIENS ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES HABITANTS, AINSI QUE LE SENTIMENT D'APPARTENIR À UNE MÊME COLLECTIVITÉ**

Située entre la Vuachère et la Paudèze, la Ville de Pully couvre une surface de près de 600 hectares, dont de larges espaces de verdure, de vignobles et de forêts. Partant des rives du lac Léman, situées à 375 m d'altitude, son territoire culmine à 800 m. Sa situation géographique privilégiée, à proximité des terrasses de Lavaux - patrimoine mondial de l'Unesco - offre un climat modéré, des points de vue variés, et permet de découvrir une succession de plateaux qui sont autant de quartiers d'habitation, émaillés de jardins, de 4 hectares de vignes communales produisant d'excellents crus, blanc et rouge en appellation d'origine contrôlée Lavaux, pour atteindre, en suivant les chemins sylvestres, les champs et les pâturages des Monts-de-Pully.

Petit village de vigneron et de maraîchers, Pully a connu un développement fulgurant au XX<sup>e</sup> siècle. Comptant quelque 5'000 habitants en 1930, elle atteint le cap des 10'000 âmes en 1956 et obtient ainsi le statut de ville au sens de la statistique suisse. Située sur le tracé des principaux axes de communication de l'arc lémanique, elle offre qualité et douceur de vivre.

La volonté de la Municipalité est que Pully reste une communauté à laquelle on peut s'identifier, avec des institutions culturelles dynamiques qui proposent



une offre d'une qualité reconnue, avec des sociétés locales actives dans des domaines variés, et des lieux de rencontre emblématiques, tels que la rue de la Poste, les esplanades du Prieuré et de Chantemerle, l'espace du quai Milliquet, les théâtres et musées, la bibliothèque ainsi que les infrastructures sportives et de loisirs.

C'est dans cet esprit que la Municipalité s'engage, pour la législature 2021-2026, à favoriser la création et le développement de ces espaces de rencontre, qui contribuent à renforcer les liens et la solidarité entre les habitants, ainsi que le sentiment d'appartenir à une même collectivité.

Un autre exemple est le réaménagement en cours des rues de la Poste et Samson-Reymondin, qui va permettre de créer des espaces conviviaux où se mêlent commerces et zones de marché.

D'autres projets se font aussi à une échelle plus modeste, dans les quartiers, où les propositions citoyennes (fêtes de quartier, permaculture, troc, etc.) sont facilitées et soutenues, de même que la création d'espaces multifonctionnels (co-working, jardins participatifs, etc.), appelés à se développer dans le futur.



## ENVIRONNEMENT & CLIMAT

### PULLY EN CHIFFRES

- Surface totale **600 HECTARES**
- **2/3** d'espaces verts dont 130 hectares de forêt
- **59.8%** de l'électricité consommée d'origine renouvelable
- **4.5 KM** de pistes cyclables
- **96%** de l'énergie de chauffage issue de carburants fossiles
- **36%** de la population exposée à un bruit excessif selon l'OPB (Ordonnance sur la protection contre le bruit)



### CHAMPS D'ACTION

- Actions d'information et de sensibilisation
- Energie
- Mobilité
- Aménagement de l'espace public
- Aquisition de biens et services

**LES QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES SERONT INSCRITES AU CŒUR DES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA COMMUNE. LA VILLE PREND CHAQUE ANNÉE DE NOUVELLES MESURES POUR ATTEINDRE LA NEUTRALITÉ CARBONE À MOYEN TERME.**

La Municipalité est pleinement consciente des enjeux actuels primordiaux en matière d'environnement et de climat, mais aussi de l'impact relatif de ce qui relève de son domaine d'action. Elle est néanmoins convaincue de la nécessité d'agir localement, chaque fois que cela est possible; c'est la raison pour laquelle la Municipalité a décidé d'inscrire son action sous cet angle pour la législature 2021-2026, et ce dans toutes les directions de l'administration et leurs différentes activités. Cela explique la transversalité de ce sujet dans le document que vous tenez entre vos mains.

Aussi, dans ce qui relève de ses compétences, elle agira dans le sens d'un développement plus durable, par des actions d'information et de sensibilisation auprès de la population, ou de manière plus directe dans ses propres projets, qui touchent notamment aux domaines de l'énergie, de la mobilité, de l'aménagement de l'espace public, ou encore dans les processus d'acquisition de biens et de services.

Pully est une ville de courtes distances où l'on se déplace agréablement à pied, en vélo ou en transports publics pour aller retrouver ses ami.e.s ou faire ses courses dans des espaces agréables, bien végétalisés pour lutter contre les îlots de chaleur et propices aux rencontres. L'augmentation des constructions sera ainsi accompagnée de nombreux petits et grands espaces verts et ombragés, de jeux, de loisirs, de rencontre ou simplement d'ornement.



Pully doit donc certes poursuivre son développement, mais en l'inscrivant dans une vision à long terme pour les générations futures. Ainsi, la Municipalité s'engage à placer les questions environnementales au cœur des politiques publiques de la commune, de manière à tendre vers la neutralité carbone à moyen terme.

De nombreux projets en faveur de la biodiversité et de la nature en ville sont en cours de réalisation ou prévus (zones refuge pour des espèces protégées dans tous les parcs, programme de remplacement de certaines haies, sensibilisation des privé-e-s pour l'entretien de leurs jardins, diminution de l'éclairage public, création de murs en pierres sèches, ...). A titre d'exemples, nous pouvons mentionner le projet de renaturation de l'embouchure de la Paudèze, ou l'accueil d'élèves en forêt, dans un but de sensibilisation.

Ces projets et objectifs s'inscrivent dans ce qui pourrait constituer un « Plan climat » pulliëran. Si la Municipalité reste ouverte à la formalisation d'un tel document, elle souligne toutefois l'existence de différents documents de référence et de labels (rapport « Pully à la loupe », label « Cité de l'énergie », Plan Lumière, etc.), ce qui l'incite à privilégier des mesures concrètes, plutôt que d'élaborer un nouveau document, sans pour autant l'exclure.

# DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL & ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

## CONTEXTE

La Municipalité a travaillé, durant la législature 2016 – 2021, sur différents plans d'affectation. Son but : agir avec les propriétaires et les promoteurs immobiliers pour garantir un développement harmonieux de la ville et repenser le « vivre ensemble ». Des projets emblématiques ont ainsi vu le jour, comme le quartier des Boverattes, presque entièrement dédié à la mobilité douce, et qui accueille une population intergénérationnelle. La nouvelle rue de la Poste est en train de prendre forme. L'étude Objectif logement, finalisée en 2020 et soutenue par l'Etat de Vaud, a permis d'identifier de manière détaillée les besoins en logements jusqu'à l'horizon 2030.

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, la Municipalité agit par l'intermédiaire des plans d'affectation et, le cas échéant, des modifications du plan général, dans le respect des contraintes qui sont fixées par les cadres légaux, fédéral et cantonal. Un plan d'affectation communal règle le mode d'utilisation du sol en définissant des zones sur tout ou partie du territoire d'une ou de plusieurs communes. Il définit également la mesure de l'utilisation du sol et le degré de sensibilité au bruit.

La Municipalité met également en place des mesures de promotion et cherche à être un partenaire de projets urbanistiques novateurs pour dynamiser son cœur de ville. Cela se fait dans le cadre de l'élaboration des plans, mais aussi par des négociations avec les promoteurs immobiliers. Pour voir s'établir de nouvelles entreprises à Pully, l'accent sera aussi mis sur la collaboration avec la promotion économique du Canton et avec celle de Lausanne Région.

Bien entendu, la progression des projets est dépendante de procédures parfois très longues. Dans certains cas, les droits acquis – dont certains remontent à des décennies – représentent un cadre rigide. La Municipalité continuera son effort d'information et de transparence envers la population en général et les riverain.e.s plus particulièrement.

## PROJETS

Plusieurs chantiers devraient débiter lors de la législature 2021-2026, dont ceux du plan d'affectation (PA) « Clergère Nord ». Sa réalisation permettra l'accueil de nouvelles entreprises et de commerces. Le PA « Clergère Gare » prévoit quant à lui notamment la surélévation du bâtiment du Chemin du Pré-de-la-Tour n, propriété de la Ville, pour permettre aux seniors de se loger, en plein centre-ville, dans des appartements protégés.

Par ailleurs, lors de cette législature, la Municipalité souhaite faire voter le plan d'affectation « Vers-Les-Moulins » par le Conseil communal, voire en commencer une première phase de réalisation, prioritairement dans le secteur sud du plan.

La partie inférieure du Vallon de la Paudèze sera dédiée à un vaste espace vert à l'usage des habitants et des promeneurs, qui pourrait d'ailleurs être un des premiers éléments mis en œuvre.

Ce secteur constitue l'un des derniers grands sites libres de constructions regroupant plusieurs parcelles communales et présentant des potentiels d'urbanisation significatifs. Au total, le plan d'affectation à l'étude devrait permettre la création de plus de 20'000 m<sup>2</sup> de logements, soit un potentiel d'environ 400 nouveaux habitants, dont près de la moitié sur des terrains en main de la Ville.

La modification du règlement communal sur les constructions doit permettre de sauvegarder les bâtiments et ensembles de bâtiments historiques qui ont pu être identifiés, suite à la révision de l'inventaire architectural qu'il est prévu de finaliser en 2022.

Les rives du lac font aussi partie des plans d'aménagement du territoire de Pully. Elles ont déjà commencé leur mue avec l'addition d'espaces de sport en plein air et le développement de buvettes et autres édicules à la belle saison.

La Municipalité souhaite augmenter encore cette variété d'activités en facilitant l'accès aux rives du lac par le sentier dédié, et en rénovant les plages et placettes qu'il dessert. La renaturation de l'embouchure de la Paudèze fait également partie de ce projet.

## OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Assurer un développement harmonieux de la ville

Développer la convivialité des espaces publics

Favoriser la mixité ainsi que la complémentarité des activités et des commerces à l'échelle du centre

Plus d'info:  
site web  
destiné aux  
grands projets  
urbanistiques  
à Pully



Vue 3D à titre indicatif  
du futur quartier Vers-les-  
Moulins (à gauche)

Vue 3D à titre indicatif  
de la surélévation  
du bâtiment du  
Pré-de-la-Tour 11 (à droite)



## PROJET PHARE :

# LA DENSIFICATION QUALITATIVE AU CENTRE : LE PLAN D'AFFECTATION CLERGÈRE NORD

Situé en plein cœur de Pully, le secteur « Clergère Nord » présente un potentiel très important de requalification urbaine à proximité immédiate de la future interface de transports publics de la Clergère. Il profite ainsi directement des commerces et services du centre-ville, tout en bénéficiant d'une accessibilité remarquable. La Municipalité, en partenariat avec les propriétaires, a pour objectif de créer sur ce périmètre d'environ 9000 m<sup>2</sup>, pour moitié en main de la Ville, un nouveau quartier mixte qui pourrait accueillir jusqu'à 300 habitants ainsi que des activités économiques (commerces, bureaux). Elle a élaboré entre 2012 et 2014 une étude de faisabilité, afin de recueillir les attentes des

différents propriétaires concernés et de déterminer les potentiels de développement du site. Cette étape indispensable a débouché sur l'élaboration du plan d'affectation « Clergère Nord », actuellement en cours de finalisation. Ce plan prévoit notamment l'implantation d'activités commerciales ou de services dans les rez-de-chaussée des futurs bâtiments, la réalisation d'une part importante de logements d'utilité publique ainsi que la création d'un nouvel espace public à destination des habitant-e-s du futur quartier. Sa mise en vigueur est planifiée au deuxième semestre 2023 pour un début des réalisations dès 2025.



Vue 3D à titre indicatif  
du quartier  
Clergère Nord

# TRANSPORTS & MOBILITÉ

## CONTEXTE

La Municipalité favorise la mobilité douce, en particulier les pistes cyclables sur les grands axes comme l'av. de Rennier, celle de Lavaux ou le boulevard de la Forêt. Elle a développé de nouvelles pistes cyclables dans la mesure des possibilités territoriales.

Grâce à une collaboration avec les Transports publics de la région lausannoise (tl) et les CFF, une augmentation de la fréquentation des transports publics est observée d'année en année. Les premiers bus à double articulation ont commencé à circuler sur la ligne 9 à l'été

2020 – ce sont eux qui rouleront à terme sur les tronçons dit « à haut niveau de service ».

Quant aux liaisons nord-sud avec les bus des lignes 47, 48 et 49, leurs cadences ont été augmentées et leurs parcours optimisés. Toutes les places de stationnement à durée illimitée ont été remplacées par des places de 6h au maximum, dans

le but de favoriser leur utilisation par les riverains et de réduire le trafic pendulaire.

Dans le domaine de la mobilité, Pully s'inscrit dans le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), qui vise à coordonner le développement urbain sur tout le territoire de l'agglomération. L'agglomération a été répartie en cinq secteurs, appelés « schémas directeurs » qui découpent son territoire. Pully fait partie du SDEL (Schéma directeur de l'Est lausannois), structure intercommunale regroupant également les communes de Belmont-sur-Lausanne, Lutry et Paudex, et qui décline au niveau local les orientations stratégiques établies par le projet d'agglomération global, assurant ainsi la cohérence du développement de toute la région.

## PROJETS

La mobilité multi-modale sera, demain, encore renforcée. Pour ce faire, la Ville va soutenir le développement de la mobilité douce et des transports publics au moyen de mesures présentant un rapport efficacité / coûts élevé, telle que la mise en œuvre de pistes cyclables le long de la route du lac.

Evoluer vers une agglomération mieux connectée implique de poursuivre la mise en œuvre du PALM à l'échelle de Pully. Cela se concrétisera notamment, en achevant les travaux de requalification de la rue de la Poste, puis en démarrant les premières phases de réalisation du projet de réaménagement de l'av. de Lavaux.

Ce projet, connu également sous l'abréviation de « PP8 » (projet partiel 8 du réseau des axes forts de transports publics / tronçon Damataire Nord - Perraudettaz), s'inscrit dans la réalisation d'un axe fort de transport public d'est en ouest de l'agglomération lausannoise, devant aboutir à une connexion performante, en termes de capacité et de fréquence, entre Lutry et Bussigny à l'horizon 2030.

Le réaménagement du centre de Pully n'a pas pour but d'en chasser les voitures, mais plutôt de mieux les faire cohabiter avec l'ensemble des usagers et usagères, qu'ils soient à pied ou en vélo. Dans le même esprit, la création de zones 30 km/h sera envisagée chaque fois que la configuration des lieux le permet.

Les cheminements piétons feront également l'objet d'une attention particulière, en particulier les itinéraires qui permettent de se rendre à l'école, ou encore les trajets identifiés comme critiques. Leur analyse et la recherche de solutions adéquates pourra prendre des formes diverses (actions de sensibilisation, ateliers participatifs, mandats d'études, etc.). Conserver certains passages sous-voies côté ouest par exemple, a été identifié comme important pour favoriser l'autonomisation et la sécurité des enfants dans leur déplacement. Leur éclairage adapté doit permettre une utilisation sûre, même de nuit.

## OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Soutenir le développement de l'offre en transports publics

Favoriser la mobilité douce

Assurer l'intégration des transports individuels motorisés dans le développement urbain

Plus d'info:  
page web  
des BHNS







## PROJET PHARE :

# PROJET DE REQUALIFICATION DE L'AVENUE DE LAVAUX

Toutes les études le démontrent : pour rendre nos déplacements plus durables, nos villes doivent se transformer. La Municipalité souhaite favoriser des espaces publics accueillants, des voies cyclables sécurisées et des transports publics fluides et confortables.

Pièce centrale de ce dispositif à Pully : le réaménagement de l'av. de Lavaux. Conçu entre les années 2017 et 2021 avec la participation des citoyen·ne·s, le projet de la Municipalité prévoit de transformer cette artère routière en un véritable boulevard urbain, accueillant et largement arborisé. Emblématique de ce renouveau, la nouvelle place de la Clergère se muera à la fois en une place conviviale, propice à la rencontre, et en une interface de transports publics performante. Il sera possible d'y transborder entre les lignes nord-sud 47 – 49 et la nouvelle ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) est-

ouest, tout cela à quelques minutes de la gare CFF. Elargissement des trottoirs, plus d'arbres qu'actuellement, pistes cyclables, optimisation du tracé des lignes tl, priorisation des bus aux carrefours, transformation de la ligne 9 en une ligne de BHNS assurant régularité, confort et fluidité : tout sera repensé pour rendre nos déplacements plus sûrs, plus agréables et plus durables. Les transports individuels motorisés ne seront pas laissés pour compte : la mise à double sens de l'av. du Tirage ou la création d'un giratoire oblong à la place de la Clergère simplifieront également les déplacements. Devisés à près de 40 millions de francs, dont plus de la moitié consacrés à la modernisation des réseaux souterrains, ces travaux, qui devraient démarrer dès 2024, paraissent indispensables face aux enjeux climatiques actuels, si l'on sait que la mobilité est en Suisse la principale source de nos émissions de CO<sub>2</sub>.

# ENTRETIEN, RÉNOVATION DU PATRIMOINE CONSTRUIT & ÉNERGIE

## CONTEXTE

Le patrimoine pulliéran comporte de nombreux bâtiments datant des années 70 et 80 (notamment ses infrastructures scolaires), qui demandent un entretien régulier pour assurer leur durée de vie et permettre leur utilisation optimale. Il est aussi essentiel d'investir progressivement dans la rénovation énergétique des bâtiments communaux, pour réduire leur impact écologique.

Le label « Cité de l'énergie » a été décerné à Pully en 2017 déjà et doit être renouvelé en 2022.

Il récompense l'engagement des autorités communales en faveur d'une politique énergétique active qui encourage l'efficacité énergétique, le recours aux énergies renouvelables, les initiatives en faveur de la protection du climat ainsi qu'une mobilité et une gestion des ressources durables.

Dans le contexte des préoccupations environnementales de la Municipalité, l'entretien du

patrimoine a pris une place particulière. Il est désormais conduit avec la double préoccupation de l'efficacité énergétique, qui est l'une des obligations légales de la Ville, mais également celle du maintien de la valeur architecturale et historique des bâtiments. C'est ce qu'intégrera le masterplan des bâtiments, qui devrait être finalisé en 2023, outil nécessaire pour ancrer les projets et rénovations sur une ligne stratégique et prioritaire.

La Municipalité doit établir un diagnostic de son parc immobilier. Celui-ci lui permettra d'identifier la vétusté et l'obsolescence de son patrimoine bâti dans le but de définir la valeur d'investissement nécessaire à l'assainissement et l'amélioration énergétique des immeubles.

## PROJETS

En matière de transition énergétique, Pully va débiter la mise à niveau des bâtiments scolaires et communaux et chercher à développer d'autres sources d'énergies renouvelables locales, notamment au travers de son projet de chauffage à distance par l'eau du lac.

Les Puilléran.e.s sont également encouragé.e.s à utiliser des énergies renouvelables et les propriétaires à s'engager dans un processus d'amélioration énergétique de leurs bâtiments, par des mesures d'accompagnement pour initier leur démarche.

Pully entend renforcer son rôle de promoteur et de facilitateur de la décarbonation de son territoire, en mettant en place des actions d'accompagnement des citoyen.es pour une meilleure compréhension de leur empreinte carbone et les moyens à disposition pour la réduire de manière simple. Ces actions de sensibilisation seront développées en partenariat avec Romande Energie et d'autres communes vaudoises.

Lorsque la rénovation des bâtiments du Prieuré sera terminée, la nouvelle configuration des lieux permettra de développer une meilleure synergie des services communaux présents au centre-ville, et offrira un unique point d'accès pour la population.

La Ville de Pully poursuivra le renouvellement et l'entretien de ses infrastructures et de son patrimoine bâti et arboré privé. On peut notamment citer la rénovation du Collège de Chamblandes, l'assainissement de la Villa romaine, la réhabilitation de la STEP et l'entretien des réseaux souterrains, ainsi que la rénovation et l'extension du Collège principal.

Le crédit d'ouvrage de la rénovation de la piscine de Pully plage et le plan d'affectation de la zone seront soumis au Conseil communal durant cette législature. Au vu de leur dégradation et de l'urgence qu'elle impose, les bassins et leurs installations techniques seront rénovés lors d'une première étape.

## OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Contribuer à la réduction de la consommation d'énergie

Maintenir la valeur architecturale et historique des bâtiments communaux

Adapter les bâtiments scolaires à l'évolution des besoins

Disposer d'infrastructures et de bâtiments répondant aux normes actuelles

Plus d'info:  
rapport «Pully  
à la loupe»



## DEUX PROJETS PHARES :

# DÉBUT DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU COLLÈGE ARNOLD REYMOND

Le Collège Arnold Reymond est probablement l'un des plus grands bâtiments qui existent sur le territoire de Pully. Construit avec les standards des années 1970, il présente un important potentiel d'amélioration thermique. Ce bâtiment est d'ailleurs le plus gros consommateur en énergie du parc immobilier communal. Dans ce sens, son assainissement peut représenter une grande avancée en termes de durabilité pour les propriétés communales. Ces travaux,

touchant pour l'essentiel l'enveloppe des bâtiments, seront coordonnés avec les besoins en locaux supplémentaires liés à l'évolution démographique, qui seront, dans la mesure du possible, intégrés au projet. Le renouvellement de cet équipement donnera un nouvel aspect à cet important équipement public. Le renouvellement du système de production de chaleur, qui arrive également en fin de vie, fera l'objet d'une approche globale.



Centrale de chauffe du gymnase de Burier à la Tour-de-Peilz, similaire à celui imaginé à Pully (à gauche)

Collège Arnold Reymond (à droite)

## LANCEMENT DU PROJET DE CHAUFFAGE À DISTANCE

Maintenir une température supérieure à 20°C dans nos logements en hiver ? Un confort dont personne ne souhaiterait plus se passer aujourd'hui, mais qui a des conséquences sur l'environnement. A Pully, tandis que le parc immobilier est constitué pour l'essentiel de bâtiments mal, voire très mal isolés, le chauffage est alimenté dans 96% des cas par des combustibles fossiles : gaz ou mazout. Chaque année, ce sont ainsi près de 50'000 tonnes de CO2 qui sont émises dans ce seul but. Pour réduire nos émissions de CO2 de 50% en 2030 et atteindre la neutralité carbone en 2050 comme l'ambitionne la Confédération, il faut agir aujourd'hui. Il faut mieux isoler nos bâtiments bien sûr, mais aussi, pour le solde des besoins de chaleur, recourir à de nouvelles sources d'énergie. Dans la moitié sud de Pully,

une étude mandatée par la Municipalité a montré que ces besoins pourraient être assurés par un réseau de chauffage à distance fonctionnant avec l'eau du lac, à des prix compétitifs face à ceux des combustibles pétroliers. Le principe ? Prélever quelques degrés aux eaux du Léman, grâce à des pompes à chaleur fonctionnant à l'électricité renouvelable, et redistribuer cette énergie dans les foyers. Durant la législature 2021-2026, la Municipalité ambitionne, en partenariat avec un acteur de la branche, de mettre au point un projet viable ainsi qu'une structure permettant d'assurer la construction, le financement et l'exploitation d'un tel réseau, lequel pourrait alimenter ses premiers clients avant 2030 et éviter à terme les émissions de plus de 13'000 tonnes de CO2 par année.

# VIE SOCIALE & CULTURELLE, SPORTS & LOISIRS

## CONTEXTE

Pully est une ville de culture, de sports et de loisirs : les chiffres parlent d'eux-mêmes. Elle offre notamment 1 centre sportif, 7 courts de tennis éclairés, 1 piste Vita, 1 piscine extérieure au bord du lac, 1 piscine de 25m intérieure, 1 stand de tir, 5 terrains de football, 1 terrain de street basket, 1 piste de rink hockey, 7 terrains de pétanque, 1 terrain de beach-volley. Pully propose nombre d'activités gratuites pour bouger à tout âge, telles que Urban Training, Yoga et Aqua Training ou encore Open Sunday. Elle héberge 19 clubs sportifs qui représentent plus de 1'500 membres

adultes et près de 2'000 juniors bénéficiant des infrastructures sportives, mais aussi 2 musées (bientôt 3, avec l'espace muséal consacré à C. F. Ramuz), 1 bibliothèque et 2 théâtres.

Cette vitalité repose sur un engagement exemplaire de nombreuses personnes, bénévoles ou professionnelles, dans la vie associative et culturelle, mais aussi sur le soutien voulu par

la Municipalité, suivie dans ses choix par le Conseil communal. Les différentes activités sociales, notamment celles destinées aux seniors et aux jeunes, contribuent à renforcer les liens et la solidarité entre les habitants.

En matière d'accueil de jour, la Municipalité s'est fixé comme objectif durant la dernière législature de tenter de répondre prioritairement aux besoins des familles d'enfants en âge parascolaire tout en respectant l'obligation légale faite aux communes de mettre en place cet accueil (LAJE). Dans ce contexte, ce sont 250 places d'accueil parascolaire et 29 places de nursery garderie qui ont été créées et proposées à la population dans différents quartiers de Pully durant les 5 dernières années.

Différents labels sont garants des efforts des villes en matière de prestations culturelles ou sociales. Les Musées de Pully sont par exemple estampillés depuis 2019 « Culture inclusive » par Pro Infirmis. Lors de cette législature, d'autres certifications sont prévues telles que l'obten-

tion du label « Commune en santé », qui vise la cohésion sociale et le développement des pratiques sportives.

## PROJETS

Grâce à l'espace muséal consacré à Ramuz, et à la Villa Romaine rénovée, Pully possèdera à terme son pôle muséal. Il sera porté par l'identité culturelle de la Municipalité, qui sera lancée officiellement lors de la saison 2022-2023 sous le nom de « Pully Culture », prémices à la future Politique Culturelle de la Ville. Un esprit nouveau de collaboration se fait déjà sentir entre toutes les institutions culturelles de celle-ci.

Un projet de déplacement de la Bibliothèque de Pully au cœur de la ville lui permettra, dans un même esprit d'ouverture, d'atteindre de nouveaux publics et de développer les fonctions de ce lieu dont les activités de médiation culturelle sont en plein essor. De surcroît, ce projet libérerait des espaces utiles aux besoins scolaires du secondaire.

La Municipalité s'engage à entretenir, rénover et développer ses infrastructures sportives afin de répondre aux besoins des clubs sportifs de la Ville. Elle continuera également de leur apporter un soutien financier et logistique.

Les plateformes numériques mises à disposition par la Ville, notamment l'agenda interactif développé conjointement avec Pully Paudex Belmont (PPB), devraient contribuer à rajeunir et renouveler le public et les membres des sociétés locales.

Au sein des quartiers, les projets des habitants-e-s (fête des voisins, permaculture, troc, etc.) sont déjà facilités et la Ville s'efforcera de soutenir le développement de ce type d'activités, en mettant à disposition les moyens et infrastructures nécessaires. Dans ce contexte, les espaces multifonctionnels (épicerie participative, etc.) pourraient se multiplier dans un futur proche. De la même façon, les espaces de rencontres et d'activités, tels que des cafés sociaux disséminés dans les quartiers adaptés à tous les âges, seront favorisés.

## OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Favoriser la vie associative ainsi que la cohésion sociale et intergénérationnelle

Encourager la pratique d'activités sportives et de loisirs

Proposer une offre culturelle de qualité

Répondre aux besoins des parents en matière d'accueil de jour des enfants

Plus d'info:  
page web  
de l'agenda  
de PPB



La Municipalité souhaite également contribuer à l'installation d'édicules de qualité sur les rives du lac. Ce secteur en pleine expansion propose également des installations de loisirs telles que fitness urbain, appréciées de tous les âges.

La création de commissions participatives, destinées aux populations moins visibles ou se sentant moins légitimes dans l'espace urbain, telles que, par exemple, les seniors ou la communauté LGBTQIA+, est une piste qui pourrait être suivie, afin de s'assurer de l'intégration de toutes et tous.

## PROJET PHARE :

# DÉVELOPPEMENT DE L'ACCUEIL DE JOUR



Bâtiment actuel dans le Parc Guillemin et plan de la réalisation future

Consciente de la difficulté pour de nombreuses familles de trouver une place d'accueil pour leurs enfants jusqu'à l'âge d'entrée à l'école, la Municipalité souhaite orienter son action sur le développement de places en nurserie et garderie. Deux projets de nouvelles nurseries/garderies sont ainsi en cours d'étude :

### Maison de l'enfance de Guillemin

Ce projet présente de grands avantages et une belle opportunité de créer une garderie. En effet, le bâtiment se trouve à côté de la garderie existante du parc, ce qui permettrait d'évidentes synergies organisationnelles, à proximité de la Campagne Guillemin et des transports publics. La surface à disposition permettra de créer 81

places d'accueil préscolaire dans un horizon de 3 à 4 ans.

### Garderie dans le quartier de Chamblandes-dessous

Ce projet permettra la création d'une garderie de 50 places environ dans les 4 à 5 ans dans le cadre du développement de ce futur quartier propriété de l'ECA et situé au sud de Pully le long de l'avenue Général-Guisan. La garderie trouvera sa place au sein de nouveaux bâtiments destinés au logement, au commerce et espaces de bureaux, situés à proximité immédiate d'un axe routier et des transports publics favorisant son accès pour les parents.



**63 MILLIONS SERVENT  
UNIQUEMENT À PAYER  
DES CHARGES IMPOSÉES  
PAR DES BASES LÉGALES  
CANTONALES (SYSTÈME  
PÉRÉQUATIF VAUDOIS)**

## CONTEXTE FINANCIER

La situation financière de la Ville de Pully en 2021 est très délicate; elle est due en particulier à une contribution extrêmement lourde à la cohésion sociale cantonale (facture sociale), dont les règles de répartition modifiées affectent particulièrement, depuis 2019, les communes dites « à forte capacité financière » comme Pully. Ainsi, l'équivalent de 47 points de nos impôts, soit quelque 63 millions (près de 60% des recettes fiscales de la Ville), servent uniquement à payer des charges imposées par des bases légales cantonales, sur lesquelles nous n'avons aucun moyen d'agir (facture sociale, péréquation / solidarité entre communes, réforme policière et transports publics).

La Ville de Pully s'est jointe en 2020 à quelques communes vaudoises qui contestent, sur le plan juridique, la répartition actuelle de la facture sociale. La Constitution vaudoise prévoit explicitement que les communes décident de l'affectation de leurs recettes fiscales, ce qui n'est à l'évidence pas le cas de notre participation à la facture sociale. Une révision en profondeur du système péréquatif vaudois et de la répartition des coûts de la cohésion sociale entre le canton et les communes est aujourd'hui inéluctable et urgente.

Cette révision est un élément clé pour un assainissement durable des finances communales, mais la Municipalité n'en maîtrise ni le contenu, ni le calendrier.

Dans l'intervalle, une attention très forte sera maintenue sur le contrôle de l'évolution des dépenses sur lesquelles nous pouvons agir sur le plan local (charges maîtrisables), même si elles ne représentent que le 35% environ du total de nos dépenses. Un accent sera également mis sur la priorisation de nos investissements.

La question de la fiscalité communale devra certainement être à nouveau discutée. Dans le contexte actuel, l'effort des contribuables est l'une des composantes nécessaires au maintien des conditions permettant de proposer des prestations que la population d'une ville de plus de 18'000 habitants est en droit d'attendre.

Mais la Municipalité a conscience qu'un assainissement durable de la situation financière de notre Commune et la stabilisation de sa dette résultera de la conjonction de plusieurs mesures, dont la fiscalité n'est qu'une partie.

NB : les chiffres cités font référence au budget 2022.

### QUATRE OBJECTIFS POUR MAINTENIR DES FINANCES COMMUNALES SAINES

- Contenir la croissance de nos charges maîtrisables dans une enveloppe maximale de CHF 67 mios à l'horizon de 2026, soit une augmentation moyenne de 1.7% par an.
- Contenir la croissance de nos charges salariales dans enveloppe maximale de CHF 34.0 mios à l'horizon de 2026, soit une augmentation moyenne de 2.7% par an.
- Tant que le système de péréquation ne change pas, il ne sera pas possible pour notre Commune d'engendrer des fonds propres afin de financer une partie des investissements. Dans ces conditions incertaines et difficiles, son objectif sera de n'emprunter que pour ses investissements (petit équilibre).
- En prenant en compte l'ensemble des éléments énumérés ci-dessus, l'objectif de notre Commune en terme d'endettement effectif est d'atteindre un endettement effectif maximum de CHF 240 mios au 31 décembre 2026.

LA VILLE DE PULLY, EN TANT QU'EMPLOYEUR, EST PARTICULIÈREMENT ACTIVE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ SALARIALE ET COMPTE AUGMENTER CONSIDÉRABLEMENT LE NOMBRE DE SES CADRES FÉMININS EN DIX ANS.

## QUI & COMMENT ?

Les projets de la Ville sont portés par des collaboratrices et collaborateurs, à qui la Municipalité donne année après année les moyens d'accomplir leurs missions au mieux.

L'administration est équipée d'outils numériques performants et la mise en place de nouveaux instruments de cyberadministration et le développement de la GED (gestion électronique des documents) ont permis de réduire non seulement le papier mais aussi les délais de traitement des demandes de la population. Le renforcement des collaborations transversales au sein de l'administration communale et au-delà (avec d'autres villes) est une force et cette manière de travailler tend à se généraliser. Par exemple, afin d'améliorer la collaboration entre le canton et les communes, un organe de gouvernance politique en matière de cyber administration commune entre le canton et les communes devrait être constitué en 2022. L'Union des Communes Vaudoises, l'Association des Communes Vaudoises et des représentants du Conseil d'Etat devraient notamment en faire partie.

La cyberadministration permet plus d'agilité pour répondre aux demandes des citoyen-ne-s, notamment via les services ou inscriptions en ligne, et le commerce communal (bois, vin). Il est aujourd'hui plus facile pour la population d'entrer en contact avec l'administration, notamment par le biais des réseaux sociaux.

La Ville de Pully, en tant qu'employeur, est particulièrement active en matière d'égalité salariale et de promotion des femmes : elle compte notamment augmenter considérablement le nombre de ses cadres féminins dans les dix années à venir. De même, des postes traditionnellement réservés aux hommes, comme ceux de la voirie, de la conciergerie ou du réseau électrique accueilleront dans le futur plus de femmes grâce à une campagne de communication et de nombreuses actions ciblées.

La politique des ressources humaines de la Ville de Pully, qui place l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale au centre de ses préoccupations, lui permet d'attirer de jeunes talents. Les temps partiels, le télétravail, l'aide à la mobilité et les horaires flexibles vont devenir la règle et cette souplesse est saluée par la nouvelle génération.

Une attention toute particulière est portée à la formation des jeunes. En effet, la Ville de Pully propose actuellement 27 places d'apprentissages dans 9 professions différentes.

## SÉCURITÉ

La législature 2021-2026 devrait voir une évolution dans l'organisation policière vaudoise, qui dépendra toutefois de la répartition financière canton-communes des coûts des polices cantonale et communales. Le coût global de la sécurité étant en augmentation et les tâches de la police évoluant en même temps que les besoins de la population, des solutions adéquates devront être trouvées.

Dans le même temps, il faut garantir une autonomie régionale forte avec une police de proximité à l'écoute des problèmes locaux. Pour les représentants de la Municipalité de Pully au sein du Comité de direction de la Police Est lausannoise, un rapprochement opérationnel avec une entité voisine pourrait être une solution pour répondre à l'entier de ses missions, tout en contrôlant ses coûts et son effectif. La police de proximité reste l'avenir de la sécurité dans une ville de la taille de Pully. Elle assure la sécurité dans les quartiers, aux abords des écoles, mais fait aussi de la prévention, lutte contre les discriminations et met en place des commissions de développement de mesures pour la sécurité, notamment auprès des jeunes, en collaboration entre les écoles et l'Espace Jeunes.

Du côté du service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) Ouest-Lavaux, la création d'une association intercommunale pour remplacer la convention qui prévaut actuellement doit permettre de lui donner une personnalité juridique, afin de gagner en efficience.

A la place de la Clergère, la mise en conformité de la caserne et son extension sont prévues dans le Plan de quartier « Clergère Nord ». Dans ce contexte, il est important de conserver une structure de milice dont les interventions, en particulier celles de jour, sont assurées par des volontaires de Pully et des environs.

Quant à l'Organisation régionale de Protection civile (ORPC) Lavaux-Oron, elle fonctionne en association intercommunale, à l'échelle du district, depuis mi-2019. L'organisation cantonale de la protection civile est susceptible d'évoluer ces prochaines années, sous la forme d'une structure rassemblant moins de régions, mais plus grandes, voire d'une centralisation cantonale complète.



## EN CONCLUSION



La Municipalité a voulu ce programme avec une ambition réelle pour Pully, et cela malgré les difficultés financières actuelles qu'elle ne saurait ignorer, et sans qu'il soit une liste exhaustive de tâches à réaliser pour les cinq prochaines années.

Son but est de traduire les réflexions menées sur les principales orientations que la Municipalité souhaite donner à sa politique, sur les projets qui lui paraissent prioritaires, et d'en informer la population. Nous savons que sa mise en œuvre s'inscrira nécessairement dans des limites qui peuvent être à la fois politiques, financières, ou encore liées à des procédures administratives.

La Municipalité mettra ses diverses compétences et sensibilités au service des habitant-e-s, pour un développement équilibré et durable de Pully.

La Municipalité

[www.pully.ch](http://www.pully.ch), 021 721 31 11  
[communication@pully.ch](mailto:communication@pully.ch),  
[www.facebook.com/VilledPully](https://www.facebook.com/VilledPully)  
[Instagram @VilledPully](https://www.instagram.com/VilledPully)

**Graphisme:** enzed.ch

**Impression:**  
PCL Presses Centrales SA,  
sur papier certifié FSC

**Tirage:** 13'000 exemplaires